



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Réponse du Premier ministre à la question parlementaire n° 667 du 29 avril 2024 de l'honorable Députée Sam Tanson.

Pour des raisons administratives, le registre des entrevues des membres du Gouvernement/des conseillers adjoints au Gouvernement rencontre actuellement un retard de quelques semaines. Par ailleurs, suite au changement du Gouvernement, certaines personnes en charge du traitement des entrevues dans les départements ministériels se trouvent encore dans une phase de familiarisation.

Conformément aux termes de l'accord de coalition, le Gouvernement s'engage à simplifier et à alléger les procédures administratives, tout en encourageant la digitalisation et la modernisation du service public. Un accent particulier sera mis sur la proximité, la transparence et l'efficacité. Dans ce contexte, la procédure administrative relative au registre des entrevues est en cours d'analyse afin de la rendre conforme à ces principes. Le ministère d'Etat a notamment mandaté le CTIE en vue d'apporter les changements nécessaires à l'application informatique y relative.

Veillez trouver sous le lien suivant une version actualisée dudit registre :

<https://gouvernement.lu/fr/systeme-politique/gouvernement/deontologie-declarations-registres/2023-2028/registres-entrevues.html>

Luxembourg, le 7 mai 2024.

Le Premier ministre,

(s.) Luc FRIEDEN